

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR
Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

4

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **13 DECEMBRE 2024**

Objet de la délibération :

**DELEGATION GESTION
DE LA DETTE**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Bruno BAIXE, Michèle BUGEAU,
Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Carmen
COINTREL, Patrick DEBIEUVRE, Marc ESPONDA, Patrick
EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Jacques PEYROT,
Serge PELLEGRIN, Valérie RIALLAND

Catherine BASCHIERI, ayant donné pouvoir à Solange
CHIECCHIO

Christian BRIEL, ayant donné pouvoir à Valérie RIALLAND

Absents et excusés : Martine ARENAS, Rodolphe ARNAUD, Dalila
CHOUIAH, Delphine GROSSO, Dominique LAIN, Marc LAURIOL,
Josée MASSI

Représentant du CSE présent : Didier D'HOTEL

Représentant du CSE excusé : Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du
Var)

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

Par délibération du Conseil d'Administration en date du 15 décembre 2023, le Conseil a
autorisé le Directeur Général à réaliser les refinancements de dette dans le cadre suivant :

- Montant global de 10 000 000 € maximum
- Durée : de 10 à 30 ans maximum
- Type de taux : taux fixe
- Niveau maximum de taux fixe :
 - 3,10 % jusqu'à 15 ans
 - 3,60 % de 16 à 20 ans
 - 4,00% de 22 à 25 ans

L'autorisation du Conseil d'Administration arrive à échéance au 31 Décembre 2024. Afin de
poursuivre la gestion active de la dette de Var Habitat, le Conseil est sollicité pour
renouveler la délégation au Directeur Général dans les conditions suivantes :

- Montant global de 10 000 000 € maximum
- Durée : de 10 à 30 ans maximum
- Type de taux : taux fixe
- Niveau maximum de taux :
 - 3,10 % jusqu'à 15 ans
 - 3,60% de 16 à 20 ans
 - 4,00 % de 21 à 30 ans

Cette autorisation de contractualisation est valable jusqu'au 31/12/2025.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération.

Le Président,

Thierry ALBERTINI